

**AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE D'UNE MAISON**  
sise sur la Commune de **PASSY** (Haute-Savoie), 23 Allée des Romains

**MISE A PRIX : 120.000 € (CENT VINGT MILLE EUROS), frais en sus**

Fixée au **JEUDI 02 MARS 2023 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la Société dénommée **CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital variable, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège social est sis PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

**DÉSIGNATION DES BIENS** : Sur la Commune de **PASSY** (Haute-Savoie – 74190), 23 Allée des Romains, Les Outards, *une maison à usage d'habitation d'une superficie habitable de 102,73 m<sup>2</sup>* figurant au cadastre **section I n°3330** (07a 62ca) et le onzième indivis de la voie d'accès au lotissement cadastré **section I n°3340** (11a 10ca).

La villa se ventile comme suit : entrée – salon, cuisine ouverte, dégagement, WC, salle de bains, chambre 1, chambre 2, chambre 3, garage.

**OCCUPATION** : aux termes du P.V. de description dressé le 01.12.2021, il est indiqué que le bien dont s'agit est occupé par le propriétaire saisi.

Le tout plus amplement décrit au P.V. de description dressé par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaires de Justice au FAYET, le 01.12.2021 et annexé au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 04.03.2022 au Secrétariat-Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°22/00414, où chacun peut en prendre connaissance.

**VISITE** : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES le VENDREDI 17 FÉVRIER 2023 de 14 heures à 15 heures.

**ENCHÈRES** : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

**RENSEIGNEMENTS** : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07), [www.briffod-avocats.fr](http://www.briffod-avocats.fr),
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

*Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 03 janvier 2023.*